

Perturbation des cours à l'Université de Tunis

Les cours ont été perturbés dans l'après-midi du lundi 31 janvier et mardi 1er février dans quelques facultés de l'Université de Tunis à la suite des appels à la grève lancés par des provocateurs.

Ils ont voulu, cette fois, exploiter la comparaison devant la justice de la nommée Simone Lellouche de nationalité française. Agée de trente-quatre ans, celle-ci avait été arrêtée le 10 janvier 1972 à son arrivée à Tunis, venant de France, en exécution d'un jugement de la Cour de Sécurité de l'Etat en date du 19 septembre 1968 la condamnant par contumace à une peine de prison.

Après son arrestation, Simone Lellouche fit opposition au jugement. Sa requête fut acceptée et elle devait comparaître hier devant la justice.

Signalons que Simone Lellouche est mariée au nommé Ahmed Ben Mohamed Salah Ben Othman, dit Er-Ra-

ouadi, actuellement à la disposition du juge d'instruction. Il avait été condamné par le Cour de Sécurité de l'Etat à une peine de prison. Le 20 mars 1970, il avait bénéficié d'une amnistie présidentielle. Malgré son passé de clemence, il ne cessa pas de se livrer à des activités subversives. Il est à souligner que Er-Raouadi avait quitté définitivement l'Université.

Il apparaît ainsi clairement qu'en tel moment et en aucune justification étant donné que ni Er-Raouadi ni Simone Lellouche ne sont des étudiants.

Signalons que les cours se sont poursuivis à la Faculté des Lettres et à la Faculté des Sciences. Dans cette dernière, les examens partiels des travaux pratiques sont déroulés normalement. A la Faculté de Médecine aussi, les cours ont eu lieu normalement, à l'exception de ceux de la première année, et ce en dépit des tentatives de certains éléments qui incitaient vainement les professeurs et les étudiants à la grève.

C'était une tempête dans un verre d'eau. Les parades n'auront rien servi sauf peut-être la curiosité. La déception est cette fois-ci du côté de ceux qui ont voulu se faire redorer le blason, terni depuis qu'une majorité ne cautionne plus un schématisme brisé sur la réalité des faits et devêtu cruellement au cours de débats contradictoires. Une assistance devenue morose dès que le droit s'imposa comme seul juge. Le procès a eu le mérite de désintoxiquer, d'entrayer un processus d'empoisonnement. Et quand l'antichambre s'ouvrit, laissant place à un visage souriant on sentait que quel-

Une tempête dans un verre d'eau

par Mohamed Salah ZGAIA

que chose manquait au décor : le naturel peut-être.

Faire un héros n'est pas facile et la mise en scène ne suffit plus. L'Histoire n'enfantait que si on la maîtrise, si au moins on a pris la peine de la questionner.

Faut-il encore regretter que pour une partie de « l'intelligentsia » la Tunisie reste « importatrice ». Pourtant la matière ne manque pas et les cerveaux foisonnent non seulement Boulevard 9 Avril et au Campus mais partout ailleurs. Seulement certains créent et

d'autres se perdent dans les labyrinthes du développement avec le temps et l'évolution des systèmes.

La manifestation qui précède, ne quand elle aide à redresser, elle devient inutile quand elle se présente stérile. Et qui prennent d'abord conscience ceux qui veulent être des éclairés; on ne peut pas guider quand on ne sait pas ce qu'on veut et où on se dirige et ceux qui succombent de suite sans qu'ils aient réfléchi sur leur propre responsabilité.

VOIR EN PAGE 4
L'APPEL DE L'UGET.

Perturbation des cours à l'Université de Tunis

Les cours ont été perturbés dans l'après-midi du lundi 31 janvier et hier mardi 1er février dans quelques facultés de l'Université de Tunis à la suite des appels à la grève lancés par des provocateurs se faisant passer pour des étudiants et qui, sous le couvert de cette qualification, livrent à leurs entreprises destructrices en abusant de la bonne foi des jeunes universitaires.

Ils ont voulu cette fois exploiter la comparaison devant la Justice de la nommée Simone Lellouche, de nationalité française, âgée de 34 ans, celle-ci avait été arrêtée le 10 janvier 1972 à son arrivée à Tunis venant de France, en exécution d'un jugement de la Cour de Sécurité de l'Etat en date du 19 septembre 1968 la condamnant par contumace à une peine de prison.

Après son arrestation Simone Lellouche fit opposition au jugement. Sa requête fut acceptée et elle devait comparaître aujourd'hui devant la Justice.

Signalons que Simone Lellouche est mariée au nommé Ahmed Ben Mohamed Salah Ben Othman dit Er-Raouadi, actuellement à la disposition du juge d'instruction. Il avait été condamné par la Cour de Sécurité de l'Etat à une peine de prison. Le 20 mars 1970, il avait bénéficié d'une amnistie présidentielle. Malgré cet acte de clemence, il ne cessa pas de se livrer à des activités subversives. Il est à souligner que Er-Raouadi avait quitté définitivement l'Université.

Il apparaît ainsi clairement qu'un tel mouvement n'a aucune justification étant donné que ni Er-Raouadi ni Simone Lellouche ne sont des étudiants.

Signalons que les cours se sont poursuivis à la Faculté des Lettres et à la Faculté des Sciences. Dans cette dernière les examens partiels, des travaux pratiques, se sont déroulés normalement. A la Faculté de Médecine aussi les cours ont eu lieu normalement, à l'exception de ceux de la première année, et ce en dépit des tentatives de certains éléments qui incitaient vainement les professeurs et les étudiants à la grève.

Un appel de l'UGET

A la suite de la perturbation des cours, provoquée avant-hier et hier à l'Université de Tunis par certains éléments provocateurs, le Bureau exécutif de l'UGET a lancé hier soir à l'adresse des étudiants un appel dans lequel il jette la lumière sur cette entreprise subversive et les met en garde contre ceux qui cherchent à abuser de leur bonne foi.

L'Université de Tunis, lit-on dans cet appel est encore une fois dans le théâtre d'événements regrettables. L'Union générale des étudiants de Tunisie soucieuse d'informer les étudiants de manière objective, tient à jeter toute la lumière sur l'affaire Simone Lellouche, diaboliquement utilisée par certains éléments qui n'ont pour but que de détruire l'acquis essentiel de la nation : son université.

Faut-il rappeler que Simone Lellouche comparait devant la justice sur un appel, interjeté volontairement par elle.

Elle se plie ainsi comme tout délinquant au droit, condition première de toute démocratie et de toute liberté.

Camarades, Cette campagne orchestrée de l'étranger, a pour but de semer la subversion au sein de l'Université et encore une fois d'abuser de la bonne foi des étudiants.

L'UGET, qui comme elle n'a cessé de le prouver, veillera aux intérêts de tous les étudiants, elle tient toutefois à refuser la gabegie et à combattre la subversion.

Le B.E. de l'UGET appelle tous les étudiants à reprendre leurs cours et à dénoncer ces éléments destructeurs. Il tient à souligner qu'il se désolidarise totalement de l'action destructive de ceux qui n'ont pour but que d'éloigner les étudiants du peuple.

L'UGET décline toute responsabilité, quant aux conséquences des grèves qui sévissent dans certaines facultés.

Des assemblées générales se tiendront sous l'égide de l'UGET, les étudiants seront informés ultérieurement des lieux et dates de ces assemblées.